BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 651

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

478 866 213 RCS Bordeaux.
CLS LOCATION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 7, Route de Bourgueyraud, 33340 Gaillan-en-Médoc.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Vitrolles du 3/04/2024, la société CLS LOCATION, Société absorbée SASU au capital de 1 000 €, sise 7 route de Bourgueyraud 33340 GAILLAN EN MEDOC, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 478 866 213, et la société FLS, Société absorbante SASU au capital de 3 000 000 €, sise 8 rue d'Athènes 13127 VITROLLES, RCS SALON DE PROVENCE 421 544 156, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CLS LOCATION par la société FLS. La société CLS LOCATION ferait apport à la société FLS de la totalité de son actif soit 975 977 € à charge de la totalité de son passif soit 412 026 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 563 951 €. La totalité des droits sociaux composant le capital de la société absorbée étant détenue par la société absorbante, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La différence entre l'actif net transféré par la société CLS LOCATION et la valeur nette de comptable des actions de ladite société détenues par la société FLS telle qu'inscrite à l'actif du bilan de la société FLS qui s'élève à 1 500 000 € représente un mali technique de fusion d'un montant de 936 049 €. La société CLS LOCATION sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation définitive de la fusion. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2024, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par CLS LOCATION depuis le 1er janvier 2024 et le jour de réalisation définitive de la fusion seront réputés réalisées selon le cas au profit ou à la charge de la société FLS et considérées comme accomplies par FLS depuis le 1er Janvier 2024. Conformément à l'article L 236-6 du code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Salon de Provence le 03/04/2024 et de Bordeaux le 04/04/2024. Les créanciers de la société absorbante ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L236-14 et R 236-8 du code de commerce, 30 jours à compter de la présente publication, devant les tribunaux compétents..